



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 septembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 septembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. GATEAU, Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE et M. DEDIANNE Alain.

Était excusé : M. PARDANAUD.

Absents non excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-114 : CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS D'ADJOINTS D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L.332-8-5°,
Considérant la volonté de résorber l'emploi précaire au sein de la collectivité,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création, à compter du 1er octobre 2023, de 10 emplois permanents d'agents périscolaires dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet 6,3/35ème,
 - **PRÉCISE** que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires,
 - **PRÉCISE** qu'ils pourront éventuellement être pourvus par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans maximum. Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.
- La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Suivent les signatures.
